



Commission de l'Europe de l'Ouest
Fédération internationale des professeurs de français

CONCOURS

FAITES UN CLIP

REGLEMENT

I. PRINCIPES DU CONCOURS

La CEO, Commission de l'Europe de l'Ouest de la FIPF, Fédération internationale des professeurs de français, organise un concours vidéo dans le cadre de la promotion de l'enseignement, de l'apprentissage du français et du travail associatif.

Ce concours est organisé en deux étapes :

- Étape 1** Les apprenants qui y participent concourent au niveau national sous la responsabilité de l'(des) Association(s) locale(s) membres de la CEO.
- Étape 2** Les lauréats de chaque pays de l'étape 1 concourent sous la responsabilité de la CEO.

II. OBJET DU CONCOURS

Il s'agit de créer un clip vidéo sur le thème proposé

Thème du concours

Il est le même pour tous les pays.

Pour l'année 2012-2013, le thème est : *De l'eau, s'il vous plaît !*

Public cible

Le concours est ouvert à tous les apprenants qui veulent s'exprimer sur le thème retenu, sans limite d'âge, inscrits dans les établissements éducatifs publics ou privés du primaire, secondaire ou supérieur de l'Europe de l'Ouest qui étudient le français comme première ou seconde langue étrangère ainsi qu'à ceux qui apprennent le français chez eux ou dans une école de langues.

Caractéristiques du clip

Les apprenants créent un clip vidéo dans un format comme AVI, QuickTime, Flash Vidéo, MPEG, RealMedia, 3GP (utilisé par plusieurs téléphones mobiles) pour garantir une bonne définition. La production vidéo, totalement libre, peut être réalisée individuellement ou en groupe (5-6 élèves maximum). La durée du clip vidéo varie selon le public-cible.

Primaire : 30'' minimum - 1' maximum,

Secondaire : 30'' minimum - 5' maximum.

Adultes : 30'' minimum - 5' maximum.

III. MODALITES DE REALISATION

Les associations des différents pays annoncent le concours en début d'année scolaire et les enseignants, membres de chaque association, le mettent en œuvre dans leurs établissements.

Les créateurs doivent s'assurer que le clip vidéo élaboré :

- respecte le thème proposé et le temps limite ;
- utilise la langue française ;
- est inédit ;
- respecte les droits d'auteur ;
- indique le nom de l'auteur ou des auteurs en cas de coproduction (le recours à un pseudonyme étant possible) ;
- n'est pas de nature à gêner les relations entre les pays
- respecte les contraintes imposées par le règlement.

IV. MODALITES D'INSCRIPTION ET CALENDRIER

Les participants au concours doivent remplir les fiches d'inscription téléchargeables sur le site de chaque association et les envoyer à l'adresse électronique indiquée par celle-ci.

Date du lancement du concours : rentrée scolaire de chaque pays

Date limite d'envoi de la production vidéo au niveau national : le 28 février suivant

Le clip-vidéo doit être envoyé sur CD-ROM ou DVD à l'adresse postale ou par voie électronique à l'adresse électronique de chaque association.

V. ÉVALUATION DES PRODUCTIONS

Un jury sera nommé par chaque association et se réunira fin février, début mars afin d'évaluer les clips présentés de manière anonyme, et de sélectionner 3 lauréats par catégorie.

Les critères retenus pour l'évaluation sont les suivants :

- respect des consignes
- qualité technique et esthétique
- correction linguistique
- cohérence du message
- originalité
- capacité d'expression orale

Les décisions des jurys sont irrévocables et ne peuvent pas faire l'objet d'un recours. Il n'y aura aucun échange de correspondance relative au concours.

Les données personnelles seront traitées de manière confidentielle. Les clips vidéo, les textes et données personnelles des auteurs non publiés seront détruits à la fin du concours.

VI. RECOMPENSES

Les prix, adaptés à chaque public, sont attribués, par catégorie et niveau, aux élèves gagnants. Ils sont pris en charge par chaque association locale.

Pour chaque catégorie, trois prix seront décernés, (1^{er}, 2^e et 3^e). Les trois productions primées de chaque catégorie sont mises en ligne sur le site de l'association.

Le premier projet gagnant de chaque catégorie de chaque association est mis en ligne sur le site de la CEO au mois d'avril.

Entre le 1^{er} et le 20 mai, un jury, composé des représentants, des membres de l'équipe du projet concours et de deux membres du bureau de la CEO, vote pour le meilleur clip vidéo de chaque catégorie.

Pour chaque catégorie, trois prix sont décernés, (1^{er}, 2^e et 3^e) selon le nombre de voix reçues.

Les prix sont pris en charge par la CEO.

Tous les élèves reçoivent un certificat de participation au concours.